

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01611
Numéro SIREN : 538 723 818
Nom ou dénomination : BC FONCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011283

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/011283**
n° de gestion **2011B01611**
n° SIREN . **538 723 818 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 19/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société

BC FONCIERE - Société par actions simplifiée
1 bis place Paul Gauthier 26200 Montelimar -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

AW




760375

11283

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	566 766		566 766	518 639	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	566 766		566 766	518 639	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	358 528		358 528		
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	3 323		3 323	686	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	361 851		361 851	686
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		928 617		928 617	519 325

(1) dont droit au bail
 (2) dont immobilisations financières à moins d'un an
 (3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	658 213	503 919
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(8 763)	(7 268)
	Résultat de l'exercice	217 659	(1 495)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	867 108	495 156
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	17	35
	Emprunts et dettes financières divers	53 616	22 567
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 446	1 567
	Dettes fiscales et sociales	430	
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 000		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	61 509	24 169
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	928 617	519 325
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	217 658,51	(1 494,76)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	61 509	24 169
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	17	35

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 609	680
	Impôts, taxes et versements assimilés			582	815
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			12	
Total des charges d'exploitation (2)				3 203	1 495
RESULTAT D'EXPLOITATION				(3 203)	(1 495)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 203)	(1 495)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 203)	(1 495)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	336 888	
	Total des produits exceptionnels	336 888	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	116 026	
	Total des charges exceptionnelles	116 026	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		220 862	
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		336 888	
TOTAL DES CHARGES		119 229	1 495
RESULTAT DE L'EXERCICE		217 659	(1 495)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **928 617** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **336 888** euros et un total **charges** de **119 229** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **217 659** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	518 639		164 153		116 026	566 766
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	518 639		164 153		116 026	566 766
TOTAL	518 639		164 153		116 026	566 766

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL				

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		503 919,00	1,0000	503 919,00
	Emises pendant l'exercice		154 294,00	1,0000	154 294,00
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		658 213,00	1,0000	658 213,00

Effectif moyen

		31/12/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Total des Charges à payer		1 693
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>AGIOS A PAYER</i>	17	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE</i>	1 246	1 246
Dettes fiscales et sociales <i>EAT CHARGES A PAYER</i>	430	430

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI HBME CAPITAL		(10 505)		99,00	(11 505)
SCI 2HB		(635)		75,00	(1 635)
SCI BFG PARTNERS		(65 294)		60,00	(14 121)
SCI BAMG PERFORMANCES		(8 387)		55,00	1 130
2. Participations (10 à 50 %)					
SCI BON ALOI		(47 391)		20,00	(1 824)
SCI GBF CAPITAL		(838 491)		40,00	(37 128)
SCI CHO		45 236		50,00	22 730
SCI BGC INVESTISSEMENT		(21 829)		50,00	(4 770)
SCI GDGBC		54 987		50,00	22 506
SCI THE BLACK TOWER COMPANY		(55 018)		50,00	(20 450)
SCI BGC RENTAL		(797)		50,00	(797)
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

BC FONCIERE

Société par Actions Simplifiée au capital de 658.213 euros
Siège social : 1 bis Place Paul Gauthier – 26200 MONTELMAR
538 723 818 RCS ROMANS

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017


APPROUVES PAR DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 28 JUIN 2018

Pour copie certifiée conforme,

Le Président
Monsieur Brice CHAUVIN



BC FONCIERE

Société par Actions Simplifiée au capital de 658.213 euros
Siège social : 1 bis Place Paul Gauthier – 26200 MONTELMAR
538 723 818 RCS ROMANS

Pour copie certifiée Conforme

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DES
DECISIONS A CARACTERE MIXTE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 28 JUIN 2018

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons convoqué à l'effet, notamment :

- (i) de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ;
- (ii) de soumettre à votre approbation un projet de délégation au Président à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (PEE), établi en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code du commerce et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

Sur votre demande, nous vous apporterons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition au siège social de la Société dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1°/ Commentaires sur les comptes

La Société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, au même titre que l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 3.203 euros, contre 1.495 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à (3.203) euros, contre (1.495) euros au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, en l'absence de résultat financier, il s'établit ainsi à (3.203) euros, contre (1.495) euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 220.862 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 217.659 euros, contre une perte de (1.495) euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2017 s'élèvent à 867.108 euros pour un capital social de 658.213 euros.

2°/ Progrès réalisés – difficultés rencontrées

La Société n'a rencontré aucune difficulté particulière sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

3°/ Points marquants de l'exercice

Nous vous rappelons qu'aux termes des décisions prises par acte sous-seing privé en date du 29 décembre 2017, l'Actionnaire unique a procédé, en rémunération d'un apport en nature de titres, à une augmentation du capital social de la Société à hauteur d'une somme de cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros (154.294 €), à l'effet de porter celui-ci à la somme de six cent cinquante-huit mille deux cent treize euros (658.213 €), par voie de création de cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros (154.294) actions nouvelles de la Société de un euro (1 €) de valeur nominale chacune, émises au pair et entièrement libérées.

MODIFICATIONS STATUTAIRES INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous nous permettons de vous renvoyer aux développements figurant ci-avant concernant les décisions de l'Actionnaire unique intervenues en date du 29 décembre 2017 et aux termes desquelles les articles 6 et 7 des statuts de la Société ont été modifiés.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice social, d'une importance telle qu'il soit nécessaire de le mentionner dans le présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société poursuivra son activité sur l'exercice 2018.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a comptabilisé aucune activité en matière de recherche et développement à l'actif du bilan au titre de l'exercice écoulé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) qui font apparaître un bénéfice de 217.659 euros que nous vous proposons de bien vouloir affecter de la manière suivante :

- au poste « Réserve Légale »
la somme de10.445 euros,
- au poste « Report à Nouveau »
la somme de8.763 euros,
lequel sera ainsi ramené de la somme de (8.763) euros
à la somme de 0 euro ;
- le solde, au poste « Autres Réserves »
soit la somme de198.451 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois (3) derniers exercices.

ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES

BON ALOI : Société Civile Immobilière au capital de 197.000 euros, dont le siège social est situé à MONTELMAR (26200) – Chemin de Fortuneau – Parc d'Activités de Fortuneau et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 440 601 326 RCS ROMANS, dont la Société détient 20 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société BON ALOI se solde par un chiffre d'affaires d'un montant de 61.227 euros et une perte d'un montant de (1.824) euros.

GBF CAPITAL : Société Civile Immobilière au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé à MONTELMAR (26200) – Chemin de Fortuneau – Parc d'Activités de Fortuneau et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 494 577 919 RCS ROMANS, dont la Société détient 40 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société GBF CAPITAL se solde par un chiffre d'affaires d'un montant de 302.119 euros et une perte d'un montant de (37.128) euros.

BAMG PERFORMANCES : Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à CHATEAUNEUF DU RHONE (26780) – ZA de l'Etang et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 503 492 621 RCS ROMANS, dont la Société détient 55 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société BAMG PERFORMANCES se solde par un chiffre d'affaires d'un montant de 35.982 euros et un bénéfice d'un montant de 1.130 euros.

CHO: Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à CHATEAUNEUF DU RHONE (26780) – ZA de l'Etang et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 445 221 740 RCS ROMANS, dont la Société détient 50 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société CHO se solde par un chiffre d'affaires d'un montant de 38.718 euros et un bénéfice d'un montant de 22.730 euros.

GDGBC: Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à CHATEAUNEUF DU RHONE (26780) – ZA de l'Etang et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 442 969 911 RCS ROMANS, dont la Société détient 50 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société GDGBC se solde par un chiffre d'affaires d'un montant de 37.811 euros un bénéfice d'un montant de 22.506 euros.

BFG Partners: Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à MONTELMAR (26200) – Chemin de Fortuneau – Parc d'Activités de Fortuneau et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 792 272 957 RCS ROMANS, dont la Société détient 60 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société BFG Partners se solde par un chiffre d'affaires d'un montant de 105.930 euros et une perte d'un montant de (14.121) euros.

BGC INVESTISSEMENT: Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à CHATEAUNEUF DU RHONE (26780) – ZA de l'Etang et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 791 957 186 RCS ROMANS, dont la Société détient 50 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société BGC INVESTISSEMENT se solde par une perte d'un montant de (4.770) euros.

THE BLACK TOWER COMPANY: Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à MONTELMAR (26200) – ZA de Fortuneau – Avenue de Gournier et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 821 239 852 RCS ROMANS, dont la Société détient 50 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société THE BLACK TOWER COMPANY se solde par une perte d'un montant de (20.450) euros.

BGC RENTAL: Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 1 Bis Place Paul Gauthier – 26200 MONTELMAR et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 828 987 925 RCS ROMANS, dont la Société détient 50 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société BGC RENTAL se solde par une perte d'un montant de (797) euros.

HBME CAPITAL : Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale de l'Etang – 26780 CHATEAUNEUF DU RHONE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 789 151 909 RCS ROMANS, dont la Société détient 99 % des titres.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société HBME CAPITAL se solde par une perte d'un montant de (11.505) euros.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est joint le tableau prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société sur les cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 alinéa 4 du Code de commerce, les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant doivent être mentionnées au registre des décisions.

En conséquence, il vous appartiendra de mentionner, le cas échéant, les conventions ainsi intervenues dans le registre de vos décisions.

ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS (CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice écoulé en vertu des dispositions de l'article 39-4 dudit Code.

PRISE DE PARTICIPATION

Nous vous rappelons les prises de participation par la Société au sein de la SCI BGC RENTAL intervenue en date du 12 avril 2017 et au sein de la SCI HBME CAPITAL intervenue en date du 29 décembre 2017.

SITUATION DES MANDATS

1°) Mandats sociaux

Nous vous rappelons qu'aux termes des statuts constitutifs de la Société en date du 19 décembre 2011, Monsieur Brice CHAUVIN a été nommé en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée.

2°) Mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 227-9-1 alinéa 2 du Code de commerce, la Société ne dépassant pas les seuils prévus par l'article R. 227-1 du Code de commerce, il n'a pas lieu à la nomination de Commissaires aux comptes.

DELEGATION AU PRESIDENT A L'EFFET DE PROCEDER A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS RESERVEES AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE (PEE), ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-129-6 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE ET DES ARTICLES L. 3332-1 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, les actionnaires de la Société doivent être consultés tous les trois (3) ans, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE), si les actions détenues en gestion collective par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3 % du capital social.

Nous vous rappelons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la proportion du capital social détenue par les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce (*dont les titres sont l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce*) s'élève à 0 %.

Dès lors, il vous sera proposé de déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, après la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE), conformément aux dispositions de l'article L. 3332-1 du Code du travail, qui devra intervenir dans un délai maximum de six (6) mois à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, qui serait ouverte aux salariés de la Société et, le cas échéant, des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et rempliraient en outre les conditions fixées par le Président (« **les Salariés du Groupe** »).

Cette délégation, d'une durée de dix-huit (18) mois, serait limitée à trois pour cent (3%) du montant du capital social soit un montant nominal maximum de dix-neuf mille sept cent quarante-sept euros (19.747 €).

Le prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de cette délégation serait déterminé par le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail.

L'émission ou l'attribution d'actions nouvelles de la Société dans les conditions et selon les modalités susvisées permettrait d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de dix-neuf mille sept cent quarante-sept euros (19.747 €). Le Président aurait alors tous pouvoirs pour constater cette augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts et d'une manière générale prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-115 du Code de commerce relatives aux incidences théoriques de l'utilisation par le Président de la délégation qui lui serait ainsi consentie par l'Assemblée Générale, il ne nous est pas possible de déterminer l'incidence de cette émission sur l'évolution de la quote-part des actionnaires dans les capitaux propres, dans la mesure où le prix d'émission des actions qui seraient ainsi émises ne sera pas connu, par définition, à la date à laquelle vous vous prononcerez.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, le Président établira, au moment où il fera usage de la présente délégation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de cette opération et notamment l'incidence de cette émission sur l'évolution de la quote-part des porteurs de titres de capital et des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital dans les capitaux propres.

Ce rapport complémentaire sera immédiatement mis à la disposition de l'Actionnaire unique (ou des Actionnaires) au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la décision du Président qui fera usage de la présente délégation et sera porté à sa (leur) connaissance à la plus prochaine décision de l'Actionnaire unique (ou de la collectivité des actionnaires).

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce concernant la marche des affaires sociales depuis l'exercice en cours, soit à compter du 1^{er} janvier 2018, nous vous renvoyons aux développements figurant ci-avant.

L'adoption d'un tel projet ne nous paraît pas appropriée eu égard à la structuration du capital de la Société et à son organisation.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir rejeter la décision qui vous est proposée.

- oOo -

Le Président se tient à votre disposition pour vous fournir tous renseignements que vous pourriez désirer et compléter ses explications concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils vous ont été présentés, voter les décisions qui vont vous être soumises- hormis la décision relative à l'augmentation de capital prévue par les articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail - et consentir quitus à votre Président.

Le Président,
Monsieur Brice CHAUVIN



TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES

BC FONCIERE

	Ex clos le 31/12/2013	Ex clos le 31/12/2014	Ex clos le 31/12/2015	Ex clos le 31/12/2016	Ex clos le 31/12/2017
CAPITAL SOCIAL	349 380	503 919	503 919	503 919	658 213
NOMBRE D'ACTION ORDINAIRES	349 380	503 919	503 919	503 919	658 213
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	0	0	0	0	0
RESULTAT <u>avant</u> Impôts, Participations et Dotations aux Amortissements et Provisions	-489	-1 962	-2 347	-1 495	217 659
IMPOT SUR LES SOCIETES	0	0	0	0	0
PARTICIPATION DES SALARIES	0	0	0	0	0
RESULTAT <u>après</u> Impôts, Participations, Dotations aux Amortissements et Provisions	-489	-1 962	-2 347	-1 495	217 659
RESULTAT DISTRIBUE	0	0	0	0	0
PAR ACTION, Résultat <u>après</u> Impôts, Participations MAIS <u>avant</u> Dotations aux Amortissements et Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,33
PAR ACTION, Résultat <u>après</u> Impôts, Participations, Dotations aux Amortissements et Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,33
DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	0	0	0	0	0
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES	0	0	0	0	0
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE	0	0	0	0	0
COTISATIONS SOCIALES ET AVANT. SOCIAUX	0	0	0	0	0

BC FONCIERE

Société par Actions Simplifiée au capital de 658.213 euros
Siège social : 1 bis Place Paul Gauthier – 26200 MONTELMAR
538 723 818 RCS ROMANS

EXTRAIT DES DECISIONS A CARACTERE MIXTE

DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 28 JUIN 2018

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017

QUATRIEME DECISION

L'Actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître un bénéfice d'un montant de 217.659 euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- au poste « Report à Nouveau »
la somme de8.763 euros,
lequel sera ainsi ramené de la somme de (8.763) euros
à la somme de 0 euro,
- au poste « Réserve Légale »
la somme de10.445 euros,
- le solde, au poste « Autres Réserves »
soit la somme de198.451 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois (3) derniers exercices.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Monsieur Brice CHAUVIN

